

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2023**

**DEL-2022-12-01 – Remplacement de Linda Ignazzi par Monsieur Bougeret Jean-Louis sur la liste des Conseillers Municipaux**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter l'inscription de Monsieur Jean-Louis BOUGERET sur la liste des Conseillers Municipaux.

**DEL-2022-12-02 - Tableau du Conseil Municipal – Mise à jour**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la mise à jour de la liste des Conseillers Municipaux et du tableau du Conseil Municipal tel que présenté en annexe.

**DEL-2022-12-03 - Indemnités de fonctions d'élus – Mme la Conseillère Municipale Déléguée – Marion Meunier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1er février 2023, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Conseiller Municipal Délégué et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

**DEL-2022-12-04 - Révision des loyers 2023 – Mandat de gestion Val de Berry**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer une révision des loyers à compter du 1er février 2023, conformément à la réglementation en vigueur et dans la limite de la variation annuelle de l'IRL du 2ème trimestre 2022, soit 3.60%.

**DEL-2022-12-05 - Avenant n° 3 au contrat de concession DSP Eau Potable - VEOLIA**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'Avenant n° 3 au Contrat de Concession de Service Public d'Eau Potable tel que présenté en annexe.

**DEL-2022-12-06 - Renouvellement de la Convention d'Assistance Technique – Périmètre de Protection des Captages EP**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de signer le renouvellement de la Convention d'Assistance Technique avec le Conseil Départemental du Cher pour le périmètre des captages d'Eau Potable.

**DEL-2022-12-07 - Convention 2023 - 30 Millions d'Amis – Chats errants**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, donne son accord pour signer la Convention avec l'Association 30 Millions d'Amis pour la campagne 2023 de stérilisation de 15 chats, et pour régler à la Fondation 50% des frais total des stérilisations.

**DEL-2022-12-08 - Autorisation de paiement en section investissement avant le vote du BP 2023**

Le Conseil Municipal donne l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget 2022, comme indiqué ci-dessous :

**BUDGET COMMUNE :**

CHAPITRE	BP 2022	RAR 2021	DM 2022	TOTAL	25%
Chap 20 Immo Incorporelles	4 567,50	3 500,00	0	8 067,50	2 016,88
Chap 21 Immo Corporelles	19 995,00	8 400,00	28 200,00	56 595,00	14 148,75
Chap 27 Autres Immo Financières	0	0	300,00	300,00	75,00

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

CHAPITRE	BP 2022	RAR 2021	DM 2022	TOTAL	25%
Chap 20 Immo Incorporelles	2 500,00	10 000,00	0	12 500,00	3 125,00
Chap 21 Immo Corporelles	2 922,50	71 500,00	0	74 422,50	18 605,63

**BUDGET EAU :**

CHAPITRE	BP 2022	RAR 2021	DM 2022	TOTAL	25%
Chap 20 Immo Incorporelles	4 000,00	16 000,00	0	20 000,00	5 000,00
Chap 21 Immo Corporelles	134 457,38	20 680,00	0	155 137,38	38 784,35

**DEL-2022-12-09 - Convention CTG CAF - Périscolaire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF du Cher et la Commune de Massay et autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG).

**DEL-2022-12-10 - Convention de mise à disposition de bâtiments CdL à la CdC Vierzon-Sologne-Berry**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la mise à disposition des biens meubles et immeubles du Centre de Loisirs et autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal avec la CdC VSB.

**DEL-2022-12-11 - Subvention 2023 SC MASSAY – Remboursement facture EDF**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de subvention au SC MASSAY pour un montant de 3 311.22 € au titre de l'année 2023.

**DEL-2022-12-12 - Demande de Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry – Aires de Jeux**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement des Aires de Jeux ainsi que le montant de 8 415.71 € de Fonds de concours sollicité à le CdC Vierzon-Sologne-Berry.

**DEL-2022-12-13 - Retrait des délibérations n° DEL-2022-12-14 et DEL-2022-12-15**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le retrait des délibération n° DEL-2022-12.14 et DEL-2022-12-15 pour le motif d'une erreur de plume dans la rédaction.

**DEL-2022-12-14 - Acquisition de la parcelle AH 235 par la Commune de Massay – Affaire BARAT / BEAULANDE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte et valide les conditions d'achat de la parcelle AH 235 d'une surface de 3 m2 pour la somme de 10 € (dix euros) aux consorts BARAT et BEAULANDE et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**DEL-2022-12-15 - Vente de la parcelle YD 272 de la Commune de Massay à M. Barat Jean-Claude et Mme BARAT Françoise née POTIER**

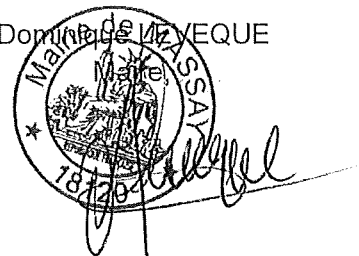
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte et valide les conditions de vente de la parcelle YD 272 d'une surface de 309 m2 pour la somme de 10 € (dix euros) à M. BARAT Jean-Claude et Mme BARAT Françoise née POTIER, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Prochain Conseil Municipal : **Vendredi 10 mars 2023 à 17h45**

Sandrine THEVENIN  
Secrétaire,



Domitille MZYQUE





**LISTE COMPLEMENTAIRE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2023**

**DEL-2023-02-16 – Orgue à l'Abbaye de Massay – Convention avec la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité public et privé par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les Collectivités et les Services de l'Etat.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition d'un orgue et de sa restauration, pour un montant de 60 000,00 euros, le Conseil Municipal sollicite la Fondation du Patrimoine pour le soutenir dans cette démarche par l'intermédiaire d'une Convention permettant la mise en place d'une collecte publique et d'une subvention.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte de solliciter la Fondation du Patrimoine pour le soutenir dans cette démarche par l'intermédiaire d'une Convention permettant la mise en place d'une collecte publique et d'une subvention.**

Sandrine THEVENIN  
Secrétaire,

Dominique LEVEQUE  
Le Maire, D. Lévêque

